Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le vingt et un septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 13 septembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Lucien - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – M. Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Melle CADAS Virginie a donné mandat à M. FRINGUE Mickaël.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 15 / Station d'épuration
- Ouvrages communs Saint-Leu / Avirons

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station d'épuration Saint-Leu / Avirons, le Préfet a, par arrêté n° 07-2783/SG/DRCTCV en date du 3 septembre 2007, prescrit l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête intervient au titre du code de l'environnement (police de l'eau et étude d'impact). Elle se déroulera du 24 septembre 2007 au 25 octobre 2007.

…/…

Sommairement, il est rappelé au conseil que :

• le site retenu pour la construction jouxte la RN 1 à hauteur de la Route de Bois de Nèfles

• la station sera réalisée en deux tranches de 13 000 équivalents habitants chacune

• l'opération est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint-Leu.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, délibère et à l'unanimité, émet un **avis favorable** sur le projet de construction de la nouvelle station d'épuration Saint-Leu/Avirons.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,